

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue via la plateforme ZOOM, le **jeudi 17 décembre 2020 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Madame Brigitte Minier, conseillère
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Étant donné le contexte exceptionnel entourant la COVID-19, la séance du conseil se tient via la plateforme ZOOM. Les membres du conseil, le directeur général et la greffière assistent à la séance via cette plateforme. La séance est diffusée par le biais d'une plateforme de Webdiffusion.

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
2. Questions de l'assistance.
3. Nomination d'un nouveau membre au sein du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
4. Amendement à la résolution 2020-061 - Appui au projet et servitude de conservation - Prolongement du sentier du tour de la montagne.
5. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) - Programmation des travaux no 1.
6. Mandat professionnel pour représenter la Ville de Mont-Saint-Hilaire au Tribunal administratif du Québec.
7. Politique d'approvisionnement.
8. Politique d'évaluation de rendement des adjudicataires.
9. Adoption du Règlement numéro 1299-1, intitulé: « Règlement amendant le Règlement numéro 1299 instaurant la mise en place du programme Rénovation Québec (volet maisons lézardées) de la Ville de Mont-Saint-Hilaire afin de modifier les documents requis dans le cadre d'une demande d'aide financière rétroactive ».
10. Adoption du Règlement numéro 1300, intitulé: « Règlement sur la gestion contractuelle ».
11. Adoption du Règlement numéro 1301, intitulé: « Règlement décrétant les taux des taxes foncière générale et spéciale pour l'année 2021 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ».

12. Adoption du Règlement numéro 1302, intitulé: « Règlement décrétant les taux de la taxe d'eau pour l'année 2021 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ».
13. Adoption du Règlement numéro 1303, intitulé: « Règlement décrétant les taux de la taxe sur la gestion des matières résiduelles pour l'année 2021 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ».
14. Adoption du Règlement numéro 1304, intitulé: « Règlement décrétant les taux de la taxe d'assainissement des eaux usées pour l'année 2021 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ».
15. Adoption du Règlement numéro 1305, intitulé: « Règlement décrétant les taux de la taxe pour la vidange des installations septiques pour l'année 2021 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ».
16. Adoption du Règlement numéro 1306, intitulé: « Règlement instaurant un projet pilote par la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour la mise en place du programme d'aide financière pour l'acquisition de produits d'hygiène réutilisables ».
17. Adoption du Règlement numéro 828-47, intitulé: « Règlement modifiant le Règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2021 ».
18. Octroi du contrat BA20-04 concernant le remplacement audio-vidéo au pavillon Jordi-Bonet.
19. Octroi du contrat ING20-P04-AO1 concernant les services professionnels en ingénierie pour le remplacement d'aqueduc par forage route 116 et gainage chemin Benoît.
20. Octroi du contrat ING20-P12-AO2 concernant les services professionnels pour la réfection des rues Saint-Jacques et Saint-Louis.
21. Octroi du contrat TP20-14 concernant la fourniture, livraison et installation d'une génératrice pour le garage municipal.
22. Questions de l'assistance.
23. Levée de la séance.

...Monsieur le maire Yves Corriveau ouvre la séance.

...Dépôt du certificat de convocation.

...Avant de débiter l'étude des points de l'ordre du jour, monsieur Corriveau donne les consignes concernant le déroulement de la séance et des périodes de questions. Il donne également, suite à une question posée lors de la séance extraordinaire portant sur le budget, des informations sur les sommes investies par la Ville pour la préservation d'espaces naturels.

2020-487

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2020 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

2020-488

NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT la vacance au poste de membre jeunesse (membre citoyen) au sein du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil nomme monsieur David Morin à titre de membre représentant jeunesse (membre citoyen) au sein du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour la période du 18 décembre 2020 au 17 décembre 2022.

2020-489

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2020-061 - APPUI AU PROJET ET SERVITUDE DE CONSERVATION - PROLONGEMENT DU SENTIER DU TOUR DE LA MONTAGNE

CONSIDÉRANT la résolution 2020-061, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 février 2020, par laquelle le conseil approuvait la participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire en appui au projet et servitude de conservation concernant le prolongement du sentier permettant de faire éventuellement le tour de la montagne aménagé par le Centre de Conservation de la Nature Mont Saint-Hilaire, pour un montant de 13 000,00 \$, payable lors de l'exercice financier 2021;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux d'aménagement ont été réalisés en grande partie au cours de la présente;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu d'amender la résolution 2020-061 afin que la somme de 13 000,00 \$ soit payable dans l'exercice financier de 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil amende la résolution 2020-061 en abrogeant le paragraphe suivant :

« CONSIDÉRANT QUE la participation financière de la Ville dans ce projet totalise 13 000,00 \$ payable lors de l'exercice financier 2021 ;»

En le remplaçant par ce qui suit :

« CONSIDÉRANT QUE la participation financière de la Ville dans ce projet totalise 13 000,00\$ payable lors de l'exercice financier 2020;»

Que la résolution 2020-061 soit également amendée en ajoutant à la fin de ladite résolution le paragraphe suivant :

Que la dépense décrite au bon de commande AM 20-23, au montant de 13 000,00 \$, soit payable à même le poste budgétaire 02-470-00-972, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

2020-490

**PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC
2019-2023 (TECQ) - PROGRAMMATION DES TRAVAUX NO 1**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 jointe en annexe " A " pour en faire partie intégrante comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Que cette résolution est en conformité avec le rapport de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, en date du 8 décembre 2020.

2020-491

REQUÊTES AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC - RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE - MANDAT PROCUREUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil mandate la firme BurElle avocate afin de représenter la Ville de Mont-Saint-Hilaire au Tribunal administratif du Québec concernant les requêtes introductives d'un recours portant les numéros de dossiers SAI-M-302162-2010, SAI-M-302164-2010, SAI-M-302166-2010 et SAI-M-302168-2010 visant à contester la valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière des immeubles visés.

2020-492

ADOPTION - POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire se doter d'une politique d'approvisionnement;

CONSIDÉRANT QUE cette politique se veut un outil de référence complémentaire au Règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE le principal objectif de cette politique est de s'assurer que les sommes dépensées pour l'acquisition de biens et de services, peu importe leur nature ou leur importance financière, le sont selon des règles conformes aux lois, aux règlements et aux principes d'une saine gestion;

CONSIDÉRANT QUE par le biais de cette politique, le conseil municipal fixe les règles de conduite en matière d'approvisionnement de biens, de services et d'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT QUE cette politique encadre également la disposition de biens meubles et immeubles dont la Ville doit se départir dans le cadre de ses opérations;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil adopte la « Politique d'approvisionnement » de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, datée du 9 décembre 2020, laquelle politique est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2020-493

ADOPTION - POLITIQUE D'ÉVALUATION DE RENDEMENT DES ADJUDICATAIRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire se doter d'une politique d'évaluation de rendement des adjudicataires;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cette politique est d'améliorer le processus de sélection des contractants, la qualité des services reçus et la saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT QUE par cette politique, la Ville de Mont-Saint-Hilaire vient encadrer l'évaluation de rendement des adjudicataires afin de se réserver le droit de refuser toute soumission d'un fournisseur, qui au cours des deux (2) années qui précèdent la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil adopte la « Politique d'évaluation de rendement des adjudicataires » de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, datée du 9 décembre 2020, laquelle politique est jointe à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2020-494

RÈGLEMENT NUMÉRO 1299-1 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1299 INSTAURANT LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (VOLET MAISONS LÉZARDÉES) DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE AFIN DE MODIFIER LES DOCUMENTS REQUIS DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE RÉTROACTIVE - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1299-1 a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le Règlement numéro 1299-1, intitulé: « Règlement amendement le Règlement numéro 1299 instaurant la mise en place du programme Rénovation Québec (volet maisons lézardées) de la Ville de Mont-Saint-Hilaire afin de modifier les documents requis dans le cadre d'une demande d'aide financière rétroactive », soit et est adopté par ce conseil.

2020-495

RÈGLEMENT NUMÉRO 1300 - RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1300 a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le Règlement numéro 1300, intitulé: « Règlement sur la gestion contractuelle », soit et est adopté par ce conseil.

2020-496

RÈGLEMENT NUMÉRO 1301 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DES TAXES FONCIÈRE GÉNÉRALE ET SPÉCIALE POUR L'ANNÉE 2021 DANS LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1301 a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le Règlement numéro 1301, intitulé: « Règlement décrétant les taux des taxes foncière générale et spéciale pour l'année 2021 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire », soit et est adopté par ce conseil.

2020-497

RÈGLEMENT NUMÉRO 1302 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE LA TAXE D'EAU POUR L'ANNÉE 2021 DANS LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1302 a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le Règlement numéro 1302, intitulé: « Règlement décrétant les taux de la taxe d'eau pour l'année 2021 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire », soit et est adopté par ce conseil.

2020-498

RÈGLEMENT NUMÉRO 1303 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE LA TAXE SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'ANNÉE 2021 DANS LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1303 a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le Règlement numéro 1303, intitulé: « Règlement décrétant les taux de la taxe sur la gestion des matières résiduelles pour l'année 2021 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire », soit et est adopté par ce conseil.

2020-499

RÈGLEMENT NUMÉRO 1304 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2021 DANS LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1304 a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le Règlement numéro 1304, intitulé: « Règlement décrétant les taux de la taxe d'assainissement des eaux usées pour l'année 2021 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire », soit et est adopté par ce conseil.

2020-500

RÈGLEMENT NUMÉRO 1305 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE LA TAXE POUR LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES POUR L'ANNÉE 2021 DANS LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1305 a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le Règlement numéro 1305, intitulé: « Règlement décrétant les taux de la taxe pour la vidange des installations septiques pour l'année 2021 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire », soit et est adopté par ce conseil.

2020-501

RÈGLEMENT NUMÉRO 1306 - RÈGLEMENT INSTAURANT UN PROJET PILOTE PAR LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE POUR LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION DE PRODUITS D'HYGIÈNE RÉUTILISABLES - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1306 a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le Règlement numéro 1306, intitulé: « Règlement instaurant un projet pilote par la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour la mise en place du programme d'aide financière pour l'acquisition de produits d'hygiène réutilisables », soit et est adopté par ce conseil.

2020-502

RÈGLEMENT NUMÉRO 828-47 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 828 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2021 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 828-47 a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le Règlement numéro 828-47, intitulé: « Règlement modifiant le Règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2021 », soit et est adopté par ce conseil.

2020-503

CONTRAT BA20-04 - REMPLACEMENT AUDIO VIDÉO PAVILLON JORDI-BONET - SON-IMAGE-SYSTÈMES POUR LA COMMUNICATION SISCO INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Son-Image-Systèmes pour la communication Siscom inc., au montant de 36 693,12 \$, incluant les taxes, relativement au remplacement du système audio vidéo au pavillon Jordi-Bonet dans le cadre du contrat BA20-04, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur général adjoint, contenue dans son rapport en date du 10 décembre 2020.

Que la dépense décrite au bon de commande BA 20-16, au montant de 36 693,12 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-839-00-753, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

2020-504

**CONTRAT ING20-P04-AO1 - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE -
REEMPLACEMENT D'AQUEDUC PAR FORAGE ROUTE 116 ET GAINAGE CHEMIN
BENOÎT - AVIZO EXPERTS-CONSEILS INC.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Avizo Experts-Conseils inc., au montant de 94 527,92 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat ING20-P04-AO1 relatif à des services professionnels en ingénierie concernant le remplacement d'aqueduc par forage Route 116 et gainage chemin Benoît, laquelle a obtenu le meilleur pointage relativement audit contrat.

Que la dépense, décrite au bon de commande SI 20-91, au montant de 94 527,92 \$, incluant les taxes, soit payable de la façon suivante: à même le Règlement numéro 1293 (poste budgétaire 58-218-12-931), pour un montant de 33 557,75 \$, incluant les taxes, pour les items 1 à 4 du bordereau de soumission, et à même le Règlement numéro 1294 (poste budgétaire 58-218-12-941), pour un montant de 60 970,17 \$, incluant les taxes, pour les items 5 à 8 du bordereau de soumission, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que ladite firme est autorisée à soumettre pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), Pêches et Océans Canada (POC) ainsi que tout autre ministère, et la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR), et qu'elle soit habilitée à soumettre tous les documents et renseignements nécessaires à ces demandes d'autorisation.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 8 décembre 2020.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2020-505

**CONTRAT ING20-P12-AO2 - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉFECTION
DES RUES SAINT-JACQUES ET SAINT-LOUIS - FNX-INNOV INC.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de FNX-INNOV inc., au montant de 100 028,25 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat ING20-P12-AO2 relatif à des services professionnels en ingénierie concernant la réfection des rues Saint-Jacques et Saint-Louis, laquelle a obtenu le meilleur pointage relativement audit contrat.

Que la dépense, décrite au bon de commande SI 20-90, au montant de 53 348,40 \$, incluant les taxes, pour les items 1 à 5 du bordereau de soumission (honoraires professionnels avant les travaux), soit payable à même le surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-00-001), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que la dépense au montant de 46 679,85 \$, incluant les taxes, concernant la portion du contrat relative aux items 6 à 9 du bordereau de soumission (honoraires professionnels durant la construction), est conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt qui décrètera la réalisation et le paiement desdits travaux et des honoraires professionnels reliés à ce projet.

Que la trésorière soit autorisée à signer le futur bon de commande qui sera émis pour les items 6 à 9 dudit contrat, au montant de 46 679,85 \$, incluant les taxes, et ce, dès l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt.

Que la firme FNX-INNOV inc. est autorisée à soumettre pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), Pêches et Océans Canada (POC) ainsi que tout autre ministère, et la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR), et qu'elle soit habilitée à soumettre tous les documents et renseignements nécessaires à ces demandes d'autorisation.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 9 décembre 2020.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2020-506

**CONTRAT TP20-14 - FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION D'UNE
GÉNÉRATRICE POUR LE GARAGE MUNICIPAL - LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES
A. & R. LTÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Les Entreprises Électriques A. & R. Ltée, au montant de 74 503,80 \$, incluant les taxes, relativement à la fourniture, la livraison et l'installation d'une génératrice pour le garage municipal dans le cadre du contrat TP20-14, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 3 décembre 2020.

Que la dépense décrite au bon de commande TP 20-70, au montant de 74 503,80 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-833-00-751, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

2020-507

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance extraordinaire du 17 décembre 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 19 h 54.

Yves Corriveau, maire

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**